



290 000 ha de surfaces agricoles utiles soit 53 % du territoire
173 000 ha de forêts soit 31% du territoire
83 km² de périmètres de protection de captages dont 4.1 km² en immédiat

La préservation des sols naturels pour le maintien de la qualité de la ressource en eau

1.2.1 Mettre en place un usage des sols en adéquation avec les objectifs de qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation de captage

1) Contexte et objectifs

En Haute-Vienne, l'agriculture et la sylviculture occupent une place prépondérante dans l'occupation des sols avec 84 % du territoire haut-viennois couverts.

La surface agricole utile (SAU), bien qu'en diminution depuis les cinquante ans (- 15 % entre 1970 et 2020), représente 290 000 ha soit 53 % de la surface du territoire. Elle correspond à la somme des surfaces des champs appartenant à l'exploitation agricole comprenant des terres labourables, des surfaces toujours en herbe, des cultures permanentes (vignes, vergers, ...etc.) ou des cultures spéciales (maraîchères).

Depuis 1970, les surfaces dédiées aux cultures céréalières et aux oléagineux (tournesol) viennent empiéter les surfaces de prairies permanentes ou temporaires. A titre d'exemple, en 2010 les surfaces de prairies permanentes ou temporaires représentaient 85 % de la SAU alors qu'en 2020 elles ne représentent plus que 75 % de la SAU pour une baisse de la SAU de seulement 2 % sur la même période. La préservation des sols et le maintien des haies et des prairies permanentes constituent des leviers essentiels pour limiter le ruissellement et l'érosion, réduire les transferts de polluants, favoriser la biodiversité et assurer le bon fonctionnement des milieux naturels, contribuant ainsi à la protection durable de la ressource en eau.

En ce qui concerne les forêts haut-viennoises, ces dernières couvrent près de 173 000 ha (31 % de la surface du département) et sont dominées par des essences de feuillus. Cet aspect est important, car les conifères et en particulier le pin Douglas, exercent une pression quantitative sur la ressource en eau plus élevée que les feuillus notamment en période hivernale. L'exploitation de la forêt en Haute-Vienne affronte les mêmes difficultés que la plupart des forêts françaises liées au morcellement des massifs. En particulier, seulement 4 % de la forêt est soumise à une gestion publique et 96 % à une gestion privée. D'autre part, 70 % des forêts privées ont une surface inférieure à 25 ha. Les pratiques agricoles et forestières, notamment l'utilisation de pesticides et le drainage des sols, peuvent entraîner une dégradation durable de la qualité des eaux, accentuer les pressions liées aux pollutions diffuses et réduire les débits disponibles au niveau des ouvrages de prélèvement.

2) Actions à mettre en place

- ❖ Favoriser les projets s'inscrivant dans une démarche agroécologique, d'agriculture biologique et de sylviculture durable.
- ❖ Favoriser les projets de maintien des prairies et des haies en priorité sur les bassins d'alimentation des captages destinés à l'alimentation en eau potable.
- ❖ Intégrer des mesures spécifiques dans la révision des DUP des captages forestiers.

3) Porteurs potentiels des actions

- ❖ EPCI-FP,
- ❖ Syndicats (compétence AEP et GEMAPI),
- ❖ Acteurs sociaux professionnels et associatifs,
- ❖ Particuliers

4) Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs

- ❖ L'évolution des surfaces agricoles engagées dans des pratiques favorables à la qualité de l'eau (agriculture biologique, MAEC, réduction des intrants) dans les Aires d'alimentation de captages (AAC),
- ❖ L'évolution des surfaces de prairies permanentes dans les AAC,
- ❖ Le linéaire de haies implantées dans les AAC,
- ❖ L'évolution de la qualité des eaux des captages d'eau potable,
- ❖ Le nombre de DUP de captages forestiers intégrant des mesures spécifiques.

Objectif de délai de réalisation

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

FINANCEURS POTENTIELS

